

UA = zone urbaine à forte valeur patrimoniale

UB = zone urbaine dense caractéristique des faubourgs

UC= zone urbaine à vocation résidentielle avec tissu lâche

UD = zone urbaine à vocation de logement collectif

UE = zone urbaine à vocation d'équipements

UF= zone de hameau (préservation du caractère architectural bressan)

UX = zone d'activités économiques

UZ = zone d'activités commerciales

UAJ UBj UCj = zone urbaine de protection des berges des cours d'eau et de la ripisylve

1AU = zone d'extension à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitation

1AUe = zone d'extension à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'équipements

1AUr = zone de renouvellement à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitation

1AUX = zone d'extension à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'activités

A = zone agricole

Aj = zone à vocation horticole ou maraîchère

As = Zone agricole stricte

Aco = Secteur agricole de corridor écologique

N = zone naturelle

Nco = Secteur naturel de corridor écologique

Na = zone naturelle à vocation d'aire de stationnement et équipement lié au marché

NE = zone naturelle à vocation de loisirs

Nv = zone naturelle à vocation d'aire de stationnement de caravanes

L'indice "I" est attaché à une zone quand celle-ci se situe en zone inondable d'après le PPRI de la Seille approuvé et 1/07/2004 et modifié le 1/12/2004.

2AU : zone d'extension à urbaniser à long terme à vocation d'habitation

★ Bâtiment agricole : ICPE

★ Changement de destination autorisé au titre du L.151-11 du Code de l'Urbanisme

Bâtiment historique et structurant à préserver au titre du L.151-19 du Code de l'Urbanisme

▲ Patrimoine remarquable à préserver au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

— Linéaires commerciaux à préserver au titre du L.151-16 du Code de l'Urbanisme

Parcelle faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

— Voie Verte

Cône de vue : Espace à maintenir ouvert

Emplacement réservé au titre du L.151-41 du Code de l'Urbanisme

Espace Boisé Classé à conserver au titre du L.130-1 du Code de l'Urbanisme

Espace Vert Protégé à préserver au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbre à préserver au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Alignement d'arbres à maintenir et à valoriser au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Haies à préserver au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Servitude I5

Surface en eau

Liste des emplacements réservés

N°	Description	Superficie (m²)	Bénéficiaire
1	Continuité pédestre et projet de base de loisirs	2480,0	Commune
2	Création d'une médiathèque	2942,1	Commune
3	Élargissement rue de sables	1232,9	Commune
4	Accès déchetterie côté La Chapelle-Naule	2037,8	Commune
5	Amenagement carrefour rue de Beaufort avenue Fernand POINTE	22,6	Commune
6	Amenagement rue ALBERT JAILLET	11	Commune
7	Amenagement carrefour route du Jura et de la Rougierie	20,9	Commune
8	Amenagement carrefour routes de Beaufort et du Jura	100	Commune
9	Contournement allée des jardins	7094,1	Commune
10	Extension jardins	4070,9	Commune
11	Contournement impasse de Varennes	79,7	Commune
12	Cheminement piéton allée des Cordeliers - avenue Fernand POINTE	488,8	Commune
13	Jonction entre rue ALBERT JAILLET et l'allée Jules HASSENET	408,3	Commune
14	Cheminement piéton Basse Macomière - Jeugy	10289	Commune
15	Cheminement le long de la Vallière et du Soliveau	8711,6	Commune
16	Accès pèlerin SAU1 par chemin des Fontaines	59,4	Commune
17	Extension de la voirie pour desservir la zone SAU1	312,2	Commune
18	Amenagement de la voirie de desserte de la zone SAU1	316,3	Commune

Liste des éléments du paysage

N°	Description
1	Hôtel Dieu
2	Maison du Balli
3	Presbytère municipal
4	Tour Saint Pierre
5	Tour Saint Paul
6	Gare SNCF
7	Immeubles présentant un intérêt architectural
8	Ancien garage Citroën
9	Edifice lié au transport de Sel
10	Demeures bourgeoises
11	Moulin du Bourgchêne
12	Chapelle Saint Pierre en Louhansais
13	Hôtel particulier
14	Hospice Perret, Oratoire et Murets
15	Ancien donjon
16	Maison Perrot et Ancienne Mairie
17	Maisons accolées allées et pans de bois
18	Maison avec loggia
19	Ferme de la Triche
20	Ferme Savay
21	Ferme Brissauv
22	Vallée de ville
23	Ancien abattoirs
24	Eglise Saint Pierre
25	Eglise de Châteaurenaud
26	Musée Ecole des Beaux-Arts
27	Anciens bains publics
28	Butte de la gare le terminus
29	Site de la Chapellerie
30	Abattoirs de Bism
31	Salle de la Grenette
32	Groupe Scolaire Val Vincent
33	Ecole
34	Anciennes halles ferroviaires de l'Ecotat
35	Lavoir

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

Commune de Louhans-Châteaurenaud

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :

Le Maire

VERDU INGENIERE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
13 Avenue Adolphe Blond - 29100 DOLE
Tél : 03.84.79.02.57 / Fax : 03.72.13.38.70
Email : coud@verduingenierie.fr

Plan n° :
4.8
Echelle: 1/2500ème